ANNEXE CARSAT

Au 1er juillet 2010, 14 des 16 CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie) deviennent les Carsat (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail) suite à la loi du 21 juillet 2009 "Hôpital, patients, santé et territoire". Les missions relatives à la politique sanitaire et médico-sociale des CRAM seront transférées aux ARS (Agences régionales de santé).

Les Carsat sont des organismes de Sécurité sociale qui gèrent les retraites (préparation et paiement), la prévention et la tarification des risques professionnels et l'aide et l'accompagnement des assurés en difficultés.

Leurs principales missions sont :

- Mettre à jour le compte retraite des salariés tout au long de leur carrière ;
- Préparer et réaliser le versement des retraites du Régime général aux salariés de la région ;
- Prévenir les risques professionnels et assurer la santé et la sécurité au travail en contribuant à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à améliorer les conditions de travail ;
- Fixer les taux de cotisation des entreprises pour pouvoir assurer et verser une indemnisation aux salariés en cas d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle ;
- Accompagner les assurés en difficulté : le Service social de la Carsat propose des interventions sociales personnalisées aux assurés sociaux et à leur famille, confrontés à des difficultés liées à leur état de santé, à un handicap ou à une perte d'autonomie.

Ce sont des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public. Pour cela, ils disposent d'une autonomie administrative et financière, mais restent soumis au contrôle de l'Etat et de ses représentants régionaux.

La mission de prévention des risques professionnels est assurée par le département des risques professionnels de la Carsat, qui a pour but de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles et d'en diminuer leur gravité.
Le département est constitué de plusieurs services :

- Des groupes techniques d'interventions organisés par secteur et/ou activité : ils sont constitués d'ingénieurs conseils et de contrôleurs de sécurité qui ont pour missions d'aider les entreprises dans leur démarche de prévention et d'évaluation des risques.
- Laboratoire de chimie ou laboratoire de physique.
- Tarification : service chargé de fixer les taux de cotisations pour les entreprises du régime général.

LABORATOIRES DE CHIMIE

Les laboratoires de chimie des Carsat, qui sont au nombre de 8, ont pour but d'aider les entreprises dans l'évaluation du risque chimique. Leurs missions sont les suivantes :

- Repérer et identifier le risque chimique ;
- Evaluer ce risque en entreprise ;
- Effectuer et analyser des prélèvements d'atmosphère aux postes de travail ;
- Répondre aux demandes de renseignement en rapport avec les dangers, la toxicité, la réglementation des produits chimiques ;
- Sensibiliser les opérateurs au risque chimique.

Le laboratoire va intervenir à la suite d'une demande des ingénieurs-conseils ou contrôleurs de sécurité du département des risques professionnels de la Carsat, des entreprises ou des médecins du travail. Les prestations réalisées par les laboratoires sont gratuites pour les entreprises du régime général.

Les 8 laboratoires des Carsat utilisent les mêmes méthodes de prélèvement et d'analyses mises au point en liaison avec l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité). Ces méthodes sont recensées dans une base de données nommée Métropol.

Ces laboratoires ne sont pas des organismes agréés, les résultats produits ne peuvent être utilisés que dans un but de prévention dans les entreprises et non afin de vérifier le respect réglementaire d'une VLEP.

LABORATOIRES DE PHYSIQUE

Les laboratoires de physique des Carsat sont des centres techniques d'analyse et de conseil pour l'évaluation et la réduction des risques physiques (bruit, vibrations, chaleur, froid, rayonnements électromagnétiques, éclairage …) auxquels sont exposés les salariés des entreprises.
Les missions de ces laboratoires sont :

- Identification, mesure et analyse des nuisances physiques concernées.
- Évaluation des risques pour la santé des salariés.
- Évaluation des performances d'installations existantes (ou à créer) par simulations informatiques.
- Conseils et préconisations techniques pour réduire les risques avérés.